



## Séparation entre concubin, mes droits

Par **lucy2b\_old**, le **01/11/2007** à **15:18**

je vis en concubinage depuis 13 ans. Je désire me séparer de lui car rien ne va plus. Nous avons 2 filles de 3 ans et 7 ans. Il va presque tous les soirs au café et rentre enivré. IL ne paye pas ses factures (cotisations d'assurances et m.s.a, împôts) et ne m'aide pas financièrement. Nous vivons en location et l'appartement est à mon nom. je ne supporte plus cette situation . Quelles sont les démarches à suivre, mes droits envers mes filles et si je peux avoir des aides ?

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007** à **19:13**

Bonjour.

Pour les aides, je sais pas , faut voir ça avec la Caf..

Pour le reste, vous êtes en droit de foutre le concubin dehors dans la mesure ou il n'est pas cotitulaire du bail.

Pour les enfants, je vous conseille de saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il statue sur le partage des droits sachant que si il y a urgence, vous pouvez le saisir en référé.